

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/06/17

Dossier complet le :

01/09/17

N° d'enregistrement :

2017-2551

#### 1. Intitulé du projet

Réhabilitation et extension du centre commercial "Les Flaneries" à La Roche sur Yon (85)

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SA LES FLANERIES

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

BENATIER Guillaume, Président Directeur Général

RCS / SIRET

4 0 8 8 5 6 6 9 3 0 0 0 2 9

Forme juridique SA

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39 - Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à [...] un permis de construire [...]	ICPE : RAS IOTA : le projet dans son intégralité (existant compris) est soumis à la rubrique 2150, cependant seuls 4000m <sup>2</sup> supplémentaires sont imperméabilisés : une demande a été formulée auprès de la DDTM pour savoir si le dépôt d'un dossier au titre de la loi sur l'eau. Le projet prévoit la construction de 38959m <sup>2</sup> de nouvelle surface de plancher. Le reste étant le remplacement de zones obsolètes.
41 - Aires de stationnement ouvertes au public	Plus de 50 unités de stationnement seront créées.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à créer différentes surfaces commerciales tertiaires et de loisirs sur des zones déjà imperméabilisées. des parkings silos vont être créés.

L'extension représentera une surface nouvelles de commerces, bureaux, loisirs de 33247m<sup>2</sup>

Ces surfaces sont toutes déjà imperméabilisées, seuls 4000m<sup>2</sup> supplémentaires sont imperméabilisés (moins de 10% des surfaces nouvellement créées).

## **4.2 Objectifs du projet**

Un des objectifs de cette réhabilitation est de créer une identité propre au centre commercial, intégrant les bâtiments des commerces de mobilier et le décatlon. Il est également important d'avoir une véritable harmonie dans les volumes, les couleurs et les matériaux qui seront utilisés.

Certaines parties, tels que les accès, doivent être mises en avant, tout en respectant une graduation d'échelle en fonction de leur importance. L'entrée principale est le volume que le visiteur doit apercevoir en premier, elle reflète sa fonction et définit l'ambiance générale que le visiteur va découvrir à l'intérieur. Les entrées secondaires doivent également être visibles par leur forme identique et spécifique, marqueur dans le paysage qui permettra aux visiteurs de se repérer. Elles seront des repères, cependant leur volume sera moins imposant que celui de l'entrée principale qui doit rester l'élément le plus visible depuis l'ensemble du site. Les entrées sont des éléments importants car ces points de repères reflètent l'image du centre commercial et définissent la partie architecturale du projet. Elles sont les espaces que les visiteurs voient en premier lorsqu'ils arrivent, et en dernier, lorsqu'ils repartent.

Il y a une véritable et indéterminable volonté de faire disparaître cette notion de bâtiment massif, il est important de le ramener à une échelle plus humaine, et d'attirer les visiteurs vers l'intérieur.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le phasage du chantier sera réalisé de la manière suivante :

- Phase 1 : Démolition des 2 bâtiments à démolir sur opération C. Construction du M. Bricolage neuf, réaménagement des cellules commerciales existantes sur opération C
- Phase 2 : Construction de l'opération A et du parking silo mitoyen, construction du feu vert neuf sous parking silo
- Phase 3 : Construction de l'opération B, construction du parking silo et extension du mail commercial existant
- Phase 4 : Démolition du feu vert existant. Construction de l'opération D, zone multi-loisirs et de la tour de bureaux

Un plan est fourni en annexe

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

En phase exploitation :

- Opération A : COMMERCE : extension du mail commercial actuel, et création de cellules à l'intérieur du mail
- Opération C' : COMMERCE : création d'une nouvelle surface commerciale
- Opération D : ACTIVITE MULTIPLE : pôle multiloisirs, restaurants, surfaces commerciales, et tour de bureaux R+8

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Un Permis de Construire va être déposé
- Du fait de l'aspect commercial du projet, un dossier d'autorisation d'exploitation commerciale va être déposé
- Un dossier de demande d'autorisation d'enseignes

La DDTM a considéré que le projet s'implantant sur un site déjà fortement imperméabilisé, et en fonctionnement depuis de nombreuses années, il n'était pas nécessaire de déposer un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau du fait des faibles surfaces nouvellement imperméabilisées. Une notice hydraulique est présentée avec le PC.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le projet créé au total une superficie (bâtiment, voirie) de 51756m <sup>2</sup> . Sur cette superficie, 18509m <sup>2</sup> sont des bâtiments démolis : L'emprise du projet nouveau est donc de 33247m <sup>2</sup> . Sur cette surface, seuls 3000m <sup>2</sup> d'espaces verts et 1000m <sup>2</sup> de zones empierrées seront imperméabilisées.  La surface totale de voiries, par rapport à l'existant sera réduite de 400m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

CC Les Flaneries  
7134 Route de Nantes  
85000 La Roche-sur-Yon

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 0 1° 2 5 ' 5 8 " 87 Lat. 4 6 ° 4 1 ' 5 6 " 64

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_  
Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_  
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

- 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non   
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE 2016-2020 relatif aux voiries communautaires de la Roche sur Yon  La voie longeant le centre commercial est considérée comme une deuxième échéance dans le cadre du PPBE. Il est comptabilisé sur cette voie, 7425 véhicules par jour, dont 6% de PL.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le zonage humide réalisé dans le cadre de l'évaluation environnementale du PLU de la Roche sur Yon, ne répertorie pas la zone en tant que zone humide
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de la Roche sur Yon est concernée par un Atlas de Zone Inondable (AZI) : AZI Yon : notre projet est en dehors des zones concernées
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux zones ZNIEFF (type I et II) sont identifiées : - ZNIEFF de type 2 : n°520005759 : zone de bois et bocage à l'est de la roche sur yon (1,5kms à l'est du projet) - ZNIEFF de type 1 : 520616306 : coteaux et zones tourbeuses du lac de moulin papon (2,7kms au nord est)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante uniquement sur une surface déjà imperméabilisée et s'implante sur des parkings ou en remplacement de bâtiments obsolètes de la zone commerciale actuelle.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Une étude de trafic est en cours sur le projet afin d'estimer l'augmentation du nombre de véhicules, au regard du projet.</p> <p>Les heures de pointe au niveau du projet sont en fin d'après-midi, le vendredi soir et le samedi après-midi.</p> <p>Le flux majoritaire entrant sur le site provient du Nord, par la RD763</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Du fait du trafic engendré par l'augmentation de la surface commerciale, de loisirs et de bureaux.</p> <p>La présence de la RD763 à proximité est source de bruit. Un travail acoustique sur les façades du projet le long de cette voie sera réalisé.</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet crée des émissions lumineuses, qui feront l'objet d'une demande d'autorisation lumineuse. Le projet est dépourvu d'enseignes, afin de présenter un projet architectural harmonieux. Des écrans LEDS sont positionnés en façade. Ils permettent de concentrer les affichages en quelques points localisés plutôt qu'en tout point des façades.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seuls rejets créés sont dus à l'augmentation du trafic sur le site.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets liquides depuis le site seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- EU : vers réseau communal puis traitement par la STEP</li> <li>- EP voirie : prétraitement par décantation ou séparateur hydrocarbures, avant temporisation dans les systèmes de temporisation créés avant rejet dans les réseaux EP de la commune</li> <li>- EP toiture : temporisation dans les systèmes créés avant rejet dans les réseaux EP de la commune</li> </ul> <p>Le calcul sera réalisé selon la méthode des volumes</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des effluents sanitaires (EU) seront émis depuis ces nouveaux bâtiments Ils seront récupérés dans les réseaux EU, et traités via la STEP de la commune.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Ces bâtiments créeront des déchets de type DIB non dangereux du fait de l'activité sur le site.</p> <p>Un tri de ces déchets sera réalisé dans les différentes zones, afin de favoriser leur valorisation.</p> <p>Les déchets seront évacués et traités par des organismes autorisés.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet consiste en une extension du mail commercial actuel, avec création de cellules commerciales. Il consiste également à démolir des cellules vétustes pour en recréer, et enfin en la création d'une zone mixte : Commerces-pole multiloisirs - bureaux sur une zone déjà imperméabilisée.

La surface créée sera de 38959m<sup>2</sup> (51949,50m<sup>2</sup> de surface sont créées, dont 12990,7m<sup>2</sup> sont en fait des bâtiments actuels obsolètes démolis). Cette zone s'implante sur à la place de bâtiments actuels et de zones de parkings : seuls 3000m<sup>2</sup> d'espaces verts supplémentaires sont imperméabilisés, ainsi que 1000m<sup>2</sup> de zone empierrée.

Du point de vue des écoulements pluviaux, le volume créé sera très faible au regard des écoulements de la zone. Les EP seront temporisées.

En ce qui concerne le bruit et les rejets atmosphériques, ils sont en lien avec l'augmentation du trafic dû à l'implantation de nouveaux espaces attractifs.

Au regard du contexte environnant (notamment bruit), on peut considérer que le cumul est relativement faible.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les seuls effets négatifs notables du projet sur l'environnement (dans de faibles proportions) sont :

- Eaux pluviales : les rejets pluviaux créés seront temporisés dans des zones qui seront créées (bassin ou rétention enterrée, le choix n'est pas encore établi) permettant de rejeter les eaux pluviales au débit de fuite autorisé.

Les eaux pluviales s'écoulant sur les voiries seront pré-traitées par décantation.

L'étude économique de leur réutilisation pour l'arrosage des espaces verts sera réalisée.

Des toitures végétalisées sont prévues sur les nouvelles toitures pour décaler dans le temps les rejets des EP.

- Trafic : la hausse du trafic engendre du bruit et des rejets atmosphériques. les proportions d'émissions sont faibles au regard de l'environnement actuel du site.

cependant dans une démarche de réduction des émissions, et du fait de la volonté du maître d'ouvrage d'engager sur cette opération une démarche de certification BREEAM niveau Very Good, une réflexion sera menée sur les transports : favoriser le covoiturage en positionnant des stationnements proches spécifiques, favoriser les véhicules électriques par la mise en place de bornes de recharge, augmentation de la fréquence des transports en commun.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet présenté possède certes des dimensions importantes, permettant une restructuration du paysage urbain, en entrée d'agglomération, mais il a cependant été réfléchi pour limiter l'impact sur les milieux naturels, et s'implante sur un maximum de zones déjà imperméabilisées. De ce fait, le seul impact sur le milieu naturel consiste à une hausse du volume d'eaux pluviales en cas de fortes précipitations (3000m<sup>2</sup> d'espaces verts, et 1000m<sup>2</sup> d'empierrement), représentant moins de 10% des surfaces nouvellement créées) qui seront temporisées. Le projet créera des toitures végétalisées pour limiter également cet impact. De ce fait, l'évaluation environnementale ne nous paraît pas adaptée au regard des faibles impacts du projet. De plus, la démolition de certaines zones existantes va permettre d'améliorer l'image de ce site commercial, d'optimiser leur consommation énergétique, et de mettre en œuvre des matériaux de meilleure qualité. Une certification BREEAM niveau very good est engagée sur ce projet.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Implantation des zones perméables actuelles du site Plan de phasage des travaux

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LA ROCHE SUR YON

le, 23 JUIN 2017

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

